Conditions Générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l’association BDE ROUEN et de son client dans le cadre de la vente des marchandises via la partie boutique.  
Toute prestation accomplie par l’association BDE ROUEN implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence.  
L’association BDE ROUEN s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l’association BDE ROUEN serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

* soit par carte bancaire ;
* PayPal ;

Le règlement se fait par un site tiers, l’association BDE ROUEN se dégage de toute responsabilité. En cas de problème d’enregistrement de commande l’association BDE ROUEN s’engage à rembourser complètement le client. Chaque paiement fera office d’une facture.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

L’association BDE ROUEN conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix lors de la commande, en principal et en accessoires.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

* remise directe de la marchandise à l'acheteur ;

L’association BDE ROUEN s’engage à livrer sous 7 jours.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité l’association BDE ROUEN ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de ROUEN.